

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2934

27 octobre 2015

SOMMAIRE

AI Garden Management S.à r.l.	140806	Cimil Shipping Luxembourg S.à r.l.	140830
AI Garden S.à r.l.	140806	Circle Printers Luxembourg	140832
Alain Massen Consulting S.à r.l.	140825	CleanDent	140830
Altea Investments S.A., SPF	140806	CompuTrade Luxembourg S.à r.l.	140831
Amazonas S.à r.l.	140806	Consolidated Efforts S.à.r.l.	140831
Antias Finance S.A.	140807	Golden Peak	140814
Antias Finance S.A.	140810	Immo Guillaume Schneider S.A.	140827
Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI	140811	Insurance Participations Company	140827
APERAM HoldCo S.à r.l.	140811	Keystone Fund	140811
ARMADEGE Benelux	140811	LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l.	140806
Bauman's S.à r.l.	140811	Lubelux S.A.	140814
BEII S.à r.l.	140825	Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l.	140815
Be'Us	140815	Melville Luxco	140815
Bierg an Dall S.à r.l.	140827	Oryx Asset S.A.	140832
Brunel Holding S.A.	140830	RAAB S.à r.l. / B.V.	140786
CA Com International	140831	SCP WRN Acquisition Lux S.à r.l.	140807
Camkan Invest S.à r.l.	140831	SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SICAV- SIF	140831
Chapps IP	140832	Topito S.A.	140832
Cimil Shipping Luxembourg S.à r.l.	140830		

RAAB S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.001,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 199.815.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on twenty-seventh day of August.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Administratiekantoor New Fuel, a foundation under Dutch law (Stichting), having its office address at the Prins Hendrikkade 26, 1075 BD in Amsterdam, The Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce under number 63090244;

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of power of attorney given under private seal;

being the sole shareholder (the Shareholder) of RAAB S.à r.l./B.V. (former name: Het Lege Land B.V.), a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under Dutch law, having its official seat in Utrecht, the Netherlands, and its office address at Westblaak 89, 3012 KG Rotterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce under number 51516462 (the Company),

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that eighteen thousand and one shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company are represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereinafter reproduced;

II. that by a resolution of the management board of the Company validly adopted on July 2, 2015, the Company resolved to transfer its principal place of business, principal establishment, central administration and place of effective management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg effective as of August 27, 2015;

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of April 30, 2015, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (and share premium, if any) of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

IV. that it further results from a certificate dated August 20, 2015, issued by the management of the Company that among others the net worth of the Company is estimated to be at least equal to eighteen thousand and one Euros (EUR 18,001.-) and that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of April 30, 2015 has become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

V. that the agenda of the meeting is the following:

1) Transfer of the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

2) Approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company;

3) Setting the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company at 124, Boulevard de la Pétrusse L-2330, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

4) (i) Acknowledgement that the Company remains to have its official seat in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company and transfers its principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management in the Grand Duchy of Luxembourg, and, therefore for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Company Law), it becomes a Luxembourg company; (ii) approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée;

5) Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Company Law;

6) Acknowledgment of the resignation of the sole member of the management board of the Company and vote of discharge;

7) Appointment of (i) Corinne Shim Sophie, born on October 15, 1976, in Seoul, the Republic of Korea and professionally residing at 124 Boulevard de la Pétrusse L-2330, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and (ii) Johannes Andries van den Berg, born on December 28, 1979, in Pijnacker, the Netherlands and professionally residing at 124 Boulevard de la Pétrusse L-2330, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as members A of the management board of the Company as of the date hereof and for an indefinite period of time;

8) Appointment of Trustmoore Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 124 Boulevard de la Pétrusse L-2330, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.963, as member B of the management board of the Company as of the date hereof and for an indefinite period of time;

9) Granting of power of attorney; and

10) Miscellaneous.

VI. that the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to transfer the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company from Westblaak 89, 3012 KG Rotterdam, the Netherlands to 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect as per the present notarial deed and without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Shareholder resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as of April 30, 2015 and the management certificate as of August 20, 2015, as a Luxembourg company.

Third resolution

The Shareholder resolves to set the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Shareholder acknowledges that (i) although the Company remains to have its official seat in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company, the Company now has its second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant to article 159 of the Company Law, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Shareholder resolves that the Company shall operate in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION:

1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

- (a) Offeror: has the meaning assigned thereto in Article 12.2.
- (b) Share: a share in the capital of the Company;
- (c) Shareholder: a holder of one or more Shares;
- (d) General Meeting: the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote and usufructuaries and pledgees with voting rights, or a meeting of Persons with Meeting Right (as the case may be);
- (e) Management Board: the management board of the Company;
- (f) Subsidiary:
 - (i) a legal person in which the legal person or one or more of its subsidiaries, pursuant to an agreement with other persons entitled to vote or otherwise, can exercise, solely or jointly, more than one half of the voting rights at a general meeting; or
 - (ii) a legal person of which the legal person or one or more of its subsidiaries is a member or shareholder and, pursuant to an agreement with other persons entitled to vote or otherwise, can appoint or dismiss, solely or jointly, more than one half of the directors or officers or of the supervisory board members, also if all persons entitled to vote were to cast their vote.

(g) Interested Parties: has the meaning assigned thereto in Article 12.2;

(h) in writing: by letter, by telecopier, by e-mail, or by a legible and reproducible message otherwise electronically sent, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

(i) Distributable Equity: the part of the Company's equity which may be distributed to the Shareholders pursuant to the Law;

(j) Company Body: the Management Board or the General Meeting;

(k) Persons with Meeting Right: a Shareholder, and any usufructuary or pledgee with voting rights in respect of one or more Shares and/or Meeting Right;

(l) Meeting Right: the right to attend the General Meeting and to address the meeting in person or through a representative authorized in writing, and the other rights designated by Law to persons to which Meeting Right is attached;

(m) Law: any applicable law or regulation in the Netherlands and/or the Grand-Duchy of Luxembourg, as the case may be.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

2. Name, official seat and duration.

2.1 The Company is a private limited liability company and its name is: RAAB S.à r.l. / B.V.

2.2 The official seat of the Company is in Utrecht, the Netherlands.

2.3 The principal place of business, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3. Objects.

3.1 The objects of the Company are:

(a) the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin; and

(b) to prepare and execute pension schemes as well as to enter into life insurance agreements, annuity agreements and similar agreements, provided that such acts shall not result in the Company being an (life)insurer (levensverzekeraar) within the meaning of article 1:1 of the Dutch Financial Supervision Act (Wet op het financieel toezicht).

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its Subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Share capital.

4.1 The issued capital of the Company equals eighteen thousand one euro (EUR 18,001.00) and is divided into eighteen thousand one (18,001) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

4.2 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

4.3 Towards the Company, the Shares are indivisible. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

5. Register of Shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered into the register of Shareholders, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.

5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's rights in respect of a Share.

5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal establishment, central administration and place of effective management in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

6. Issuance of Shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 The provisions of Articles 6.1 and 6.2 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but do not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

6.4 The issue of Shares shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary officiating in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

7. Rights of Pre-emption.

7.1 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of preemption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4 Shareholders shall have a similar right of preemption if rights are granted to subscribe for Shares.

7.2 Shareholders shall have no right of pre-emption on Shares which are issued to employees of the Company or of a Subsidiary.

7.3 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting.

7.4 Shareholders shall have no right of pre-emption in respect of Shares which are issued to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

8. Payment on Shares.

8.1 The full nominal value of each Share and any share premium relating thereto must be paid upon issuance.

8.2 Payment on a Share must be made in cash insofar as no non-cash contribution has been agreed on. Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company and with due observance of the relevant provisions of the Law.

9. Own Shares.

9.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

9.2 The Company may acquire fully paid-in Shares, subject to the relevant provisions of, and with due observance of the limitations prescribed by, the Law.

9.3 The Company may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares, to the extent permitted by the Law.

10. Reduction of the Issued Capital.

10.1 The General Meeting may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg and a deed of amendment of these articles of association, to be executed before a notary registered in the Netherlands.

10.2 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the relevant provisions of the Law.

10.3 The notice of a General Meeting at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

11. Transfer of Shares.

11.1 The transfer of Shares shall require a notarial deed in the Netherlands, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

11.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the transferred Share(s) can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

12. Blocking Clause (offer to co-Shareholders).

12.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 12, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by Law to transfer his Shares to a former Shareholder.

12.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (Offeror) shall first offer to sell such Shares to his co-Shareholders. Such offer shall be made by the Offeror by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer. Within two weeks of receipt of this notification, the Management Board shall give notice of the offer to the co-Shareholders. Co-Shareholders interested in purchasing one or more of the Shares on offer (Interested Parties) must notify the Management Board within one month after said notices from the Management Board have been sent; notifications from co-Shareholders received later shall not be taken into account. If the Company itself is a co-Shareholder, it shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Offeror.

12.3 The price at which the Shares on offer can be purchased by the Interested Parties shall be mutually agreed between the Offeror and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Luxembourg Chamber of Commerce. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

12.4 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares on offer they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

12.5 If the Interested Parties wish to purchase more Shares in the aggregate than have been offered, the Shares on offer shall be distributed among them. The Interested Parties shall determine the distribution by mutual agreement. If they do not reach agreement on the distribution within two weeks from the notice to the Management Board referred to in Article 12.4, the Shares on offer shall be distributed among them by the Management Board, as far as possible in proportion to the shareholding of each Interested Party at the time of the distribution. However, the number of Shares on offer allocated to an Interested Party cannot exceed the number of Shares he wishes to purchase.

12.6 The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares on offer and at what price.

12.7 If it is established that none of the co-Shareholders is an Interested Party or that not all Shares put on offer shall be purchased for payment in cash, the Offeror may freely transfer the total number of the Shares on offer, and not part thereof, up to three months thereafter.

12.8 All notifications and notices referred to in this Article 12 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. Each time the Management Board receives such notification or notice, it shall immediately send a copy thereof to the Offeror and all Interested Parties (with the exception of the sender), unless indicated otherwise hereinabove.

12.9 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Offeror if he withdraws his offer;
- b. the Offeror for one half and the buyers for the other half, provided that if the Shares are purchased by one or more Interested Parties, each buyer shall contribute to such cost in proportion to the number of Shares purchased by that buyer;
- c. the Company if the offer has not been accepted in full or only in part.

12.10 In the event of (i) application of the regulation on the restructuring of debts of a natural person in respect of a Shareholder, (ii) suspension of payments or bankruptcy of a Shareholder, (iii) the appointment of a custodian to administer the affairs of a Shareholder, (iv) a court decision pursuant to which one or more assets of a Shareholder are placed under curatorship as a result of his physical or mental condition, or (v) the death of a Shareholder, the Shares of such Shareholder must be offered for sale in accordance with the foregoing provisions of this Article 12. The offer must be made within three months after the relevant event has occurred and the offer cannot be withdrawn. If, after one month has lapsed following the offer, it is established that none of the co-Shareholders is an Interested Party or that not all of the Shares on offer are purchased for payment in cash, the Shareholder concerned or his successor in title (if applicable) may retain his Shares.

If the offer is not made within said term of three months, the Company shall irrevocably be empowered to make such offer and, if all Shares on offer are purchased, to transfer such Shares to the purchaser or purchasers. In that event, the Company shall pay the purchase price to the entitled party, after deduction of the expenses chargeable to him. If the Company makes the offer, the Management Board shall immediately give notice thereof to the Shareholder concerned (or his successor in title).

12.11 The preceding provisions of this Article 12 shall apply by analogy to rights to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

13. Pledge and Usufruct.

13.1 The provisions of Article 11 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

13.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

14. Management Board Members.

14.1 The Management Board shall consist of one or more members A and one or more members B. The number of Management Board members shall be determined by the General Meeting.

Both individuals and legal entities can be Management Board members.

14.2 Management Board members are appointed by the General Meeting for an indefinite period.

14.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting at any time and without cause.

14.4 The authority to establish a remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting.

15. Duties and Decision-making of the Management Board.

15.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company. In performing their duties the Management Board members shall act in accordance with the interests of the Company and the enterprise connected with it.

15.2 All resolutions of the Management Board shall be adopted by more than half of the votes cast. All resolutions of the Management Board shall be adopted by more than half of the managers present or represented, provided that if the General Meeting of Shareholders has appointed one or several Management Board member A and one or several Management Board member B, at least one (1) Management Board member A and one (1) Management Board member B shall vote in favour of the resolution.

In the case of a plurality of members of the Management Board, written notice of any meeting of the Management Board will be given to all members, in writing, at least twenty-four (24) hours in advance. A meeting of the Management Board can be convened by any member of the Management Board. Such notice may be waived if all the members of the Management Board are present or represented at a meeting of the Management Board.

A member of the Management Board may act at a meeting of the Management Board by appointing in writing another member as his/her proxy.

A member of the Management Board may also participate in a meeting of the Management Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the members of the Management Board taking part in the meeting to be identified and to deliberate.

15.3 The Management Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Management Board shall be validly taken by a majority of the votes of the members present or represented. The resolutions of the Management Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

15.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

15.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board. Minutes of the meetings of the Management Board shall be signed by any members of the Management Board.

15.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

15.7 A Management Board member shall not participate in deliberations and the decision-making process in the event of a direct or indirect personal conflict of interest between that Management Board member and the Company and the enterprise connected with it. If there is such personal conflict of interest in respect of all Management Board members, the preceding sentence does not apply and the Management Board shall maintain its authority.

16. Representation.

16.1 The Company shall be represented by the Management Board. A Management Board member A and a Management Board member B, acting jointly, shall also be authorized to represent the Company.

16.2 The Management Board may appoint officers with general or limited power to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, indicating the scope of their

power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

17. Vacancy or Inability of the Management Board Members.

17.1 If a seat is vacant on the Management Board ('ontstentenis') or a Management Board member is unable to perform his duties ('belet'), the remaining Management Board members shall be temporarily entrusted with the management of the Company, provided that at least one member A and one member B are not absent or prevented from performing their duties.

17.2 If all Management Board members or the sole Management Board member of a certain class are absent or prevented from performing their duties, the person appointed for that purpose by the General Meeting, shall be temporarily entrusted with the management of the Company together with the Management Board member or Management Board members of the other class, or together with the person appointed by the General Meeting for the purpose of being temporarily entrusted with the management of the Company.

18. Financial Year and Annual Accounts.

18.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

18.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal establishment, central administration and place of effective management in Luxembourg.

18.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

18.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

18.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting.

18.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its principal establishment, central administration and place of effective management in Luxembourg as from the day on which notice of the annual General Meeting is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

18.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law.

19. Adoption of the Annual Accounts and Discharge.

19.1 The General Meeting shall adopt the annual accounts.

19.2 After adoption of the annual accounts, the General Meeting shall pass a resolution concerning release of the members of the Management Board from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

20. Profits and Distributions.

20.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a legal reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

20.2 The allocation of the profits remaining after application of Article 20.1 shall be determined by the General Meeting.

20.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

20.4 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(a) the Management Board must draw up interim accounts;

(b) the interim accounts must show that Distributable Equity is available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by the amount of the Distributable Equity;

(c) the Management Board must resolve to distribute the interim dividends within two (2) months of the date of the interim accounts; and

(d) the Company may not know or reasonably should expect that after the distribution, the Company would be unable to continue the payment of its due debts.

20.5 Distribution on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

20.6 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity and only with due observance of the Law. No resolution of the General Meeting to distribute shall have effect without the consent of the Management Board. The Management Board may withhold such consent only if it knows or reasonably should expect that after the distribution, the Company will be unable to continue the payment of its due debts.

20.7 A claim of a Shareholder for payment of a distribution on Shares shall be barred after five years have elapsed.

20.8 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

21. General Meetings.

21.1 The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

21.2 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

21.3 One or more Persons with Meeting Right representing individually or jointly at least one per cent (1%) of the Company's issued capital may request the Management Board in writing to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not sufficiently taken such action that the meeting can be held within four weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

22. Notice, agenda and venue.

22.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given by the Management Board, without prejudice to the provisions of Article 21.3.

22.2 The agenda of this annual General Meeting shall contain, inter alia, the following subjects for discussion:

- a. discussion of the annual report (unless an exemption under the Law applies to the Company);
- b. discussion and adoption of the annual accounts;
- c. the granting of discharge to Management Board members;
- d. allocation of profits;
- e. the fulfillment of vacancies;
- f. assignment or replacement of the person as referred to in Article 17; and
- g. other subjects announced with due observance of this Article 22.

22.3 Notice of the meeting shall be given at least eight days before the day of the meeting.

22.4 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 22.3.

22.5 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more Persons with Meeting Right who individually or jointly represent at least one per cent (1%) of the Company's issued capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion, provided that no important interest (zwaarwichtig belang) of the Company dictates otherwise.

22.6 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Persons with Meeting Right, shown in the register referred to in Article 5.

22.7 Convening notices to a General Meeting may be waived if all the Shareholders are present or represented at the relevant meeting.

22.8 General Meetings shall, as a rule, be held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

23. Admittance and Meeting Right.

23.1 Each Person with Meeting Right shall be entitled to attend any General Meeting, to address that meeting and, if the voting rights accrue to him, to exercise his voting rights. Persons with Meeting Right may be represented in a General meeting by a proxy authorized in writing.

23.2 At a meeting, each Person with Meeting Right or his representative must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

23.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings.

23.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

24. Chairperson and Secretary of the Meeting.

24.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson. The meeting shall appoint a scrutineer.

24.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

25. Minutes and Recording of Shareholders' Resolutions.

25.1 The secretary of a General Meeting shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be signed by the chairperson, the secretary and the scrutineer of the meeting and by any Shareholder attending the meeting expressing the wish to do so.

25.2 The chairperson of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial report must be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial report shall be co-signed by the chairperson of the meeting.

25.3 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting or the chairperson's representative shall ensure that

the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Persons with Meeting Right. Each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than the actual cost.

26. Adoption of Resolutions.

26.1 Each Share confers the right to cast one vote.

26.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one half of the Company's issued and outstanding capital. If less than one-half of the Company's issued and outstanding capital is represented, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

26.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

26.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions by the General Meeting may only be adopted in a meeting if all Persons with Meeting Right have consented to the decision-making process taking place and prior to the decision-making process, Management Board members have been given the opportunity to render advice.

26.5 No voting rights may be exercised in the General Meeting for any Share held by the Company or a Subsidiary. However, pledgees and usufructuaries of Shares owned by the Company or a Subsidiary are not excluded from exercising the voting rights, if the right of pledge or the usufruct was created before the Share was owned by the Company or such Subsidiary. The Company or a Subsidiary may not exercise voting rights for a Share in which it holds a right of pledge or a usufruct.

26.6 When determining how many votes are cast by Shareholders, how many Shareholders are present or represented, or which part of the Company's issued capital is represented, no account shall be taken of Shares for which, pursuant to the Law or these Articles of Association, no vote can be cast.

27. Voting.

27.1 All voting shall take place orally. The chairperson is, however, entitled to decide that votes be cast by a secret ballot. If it concerns the holding of a vote on persons, anyone present at the meeting with voting rights may demand a vote by a secret ballot. For the purposes of this paragraph "in writing" shall mean: by means of secret, unsigned ballot papers.

27.2 Blank and invalid votes shall not be counted as votes.

27.3 The chairperson's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution if a vote is taken on an unwritten proposal. However, if the correctness of such decision is challenged immediately after it is pronounced, a new vote shall be taken if either the majority of the persons with voting rights present at the meeting or, where the original vote was not taken by roll call or in writing, any person with voting rights present at the meeting, so demands. The legal consequences of the original vote shall be made null and void by the new vote.

28. Adoption of Resolutions without holding Meetings.

28.1 For so long as the Company does not have more than twenty-five Shareholders, resolutions of the General Meeting may also be adopted in a manner other than at a meeting, provided that all Persons with Meeting Right have given consent to such decision-making process in writing. The votes shall be cast in writing. Prior to the adoption of resolutions, Management Board members shall be given the opportunity to render advice.

28.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. As soon as the Management Board is acquainted with the resolution, it shall keep record thereof and add such record to those referred to in Article 25.1.

29. Amendments to the Articles of Association.

29.1 The General Meeting may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Persons with Meeting Right, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Person with Meeting Right shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands.

29.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting, both taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's

issued capital. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the Company.

30. Dissolution and Liquidation.

30.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting this must be stated in the notice of such meeting. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

30.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

30.3 During liquidation, to the extent possible the provisions of these Articles of Association shall continue to apply.

30.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

30.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Sixth resolution

The Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as from the date hereof, of TMF Management BV, a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under Dutch law, from its position as sole member of the management board of the Company prior to the transfer of the Company's principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg and to grant it full discharge for the performance of its duties as from the date of its appointment until the date of its resignation.

Seventh resolution

The Shareholder resolves to appoint (i) Corinne Shim Sophie, born on October 15, 1976, in Seoul, the Republic of Korea and professionally residing at 124 Boulevard de la Pétrusse L-2330, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and (ii) Johannes Andries van den Berg, born on December 28, 1979, in Pijnacker, the Netherlands and professionally residing at 124 Boulevard de la Pétrusse L-2330, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as members A of the management board of the Company as of the date hereof and for an indefinite period of time.

Eighth resolution

The Shareholder resolves to appoint Trustmoore Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 124 Boulevard de la Pétrusse L-2330, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.963, as member B of the management board of the Company as of the date hereof and for an indefinite period of time.

Ninth resolution

The Shareholder resolves to empower the undersigned notary and any employee and/or lawyer of Loyens Loeff Amsterdam and Luxembourg, each acting individually, with power of substitution, to take any and all actions and to sign any and all documents that may be necessary or useful in connection with the above resolutions (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg and Dutch authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Administratiekantoor New Fuel, une fondation selon le droit néerlandais (Stichting), dont le siège est établi au Prins Hendrikkade 26, 1075 BD Amsterdam, les Pays-Bas, et immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 63090244;

ici représenté par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

étant l'associé unique (l'Associé) de RAAB S.à r.l./B.V. (former name: Het Lege Land B.V.), une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par le droit néerlandais, dont le siège social est établi à Utrecht, les Pays-Bas et son bureau à Westblaak 89, 3012 KG Rotterdam, les Pays-Bas, immatriculée au registre commercial de la chambre de commerce sous le numéro 51516462 (la Société),

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que dix-huit mille et une parts sociales représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que par une décision du conseil de gérance de la Société valablement adoptée le 2 juillet 2015, la Société a décidé de transférer son principal lieu d'activités, son établissement principal, son administration centrale et son lieu de gestion effective (mais pas son siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg à compter du 27 août 2015;

III. qu'il résulte du bilan de la Société, qu'au 30 avril 2015, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social (et de la prime d'émission, le cas échéant) de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes;

IV. qu'il résulte ensuite d'un certificat daté du 20 août 2015 émis par la gérance de la Société, entre autres, que la valeur nette de la Société est au moins égale à dix-huit mille et un euros (EUR 18.001,-) et que depuis la date du bilan et jusqu'à la date des présentes, aucun changement important concernant l'activité de la Société et les affaires de la Société ne s'est produit qui impliquerait que le bilan du 30 avril 2015 devienne matériellement incorrect et ne reflète pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes. Une copie de ce certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes;

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du principal lieu d'activités, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective (mais pas du siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) de la Société des Pays-Bas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique et morale;

2. Approbation du bilan d'ouverture et des états financiers de la Société en tant que société de droit luxembourgeois;

3. Etablissement du principal lieu d'activités, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective (mais pas du siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) de la Société au 124 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. (i) Prise d'acte que la Société conserve son siège social aux Pays-Bas et dès lors reste une société de droit néerlandais valablement constituée et qu'elle transfère son principal lieu d'activités, son établissement principal, son administration centrale et son lieu de gestion effective au Grand-Duché de Luxembourg, dès lors aux fins de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), elle devient une société de droit luxembourgeois; (ii) adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, en conséquence du fait que la Société devienne une société de droit luxembourgeois, soumise à la Loi sur les Sociétés;

6. Acceptation de la démission de l'unique membre du conseil de gérance de la Société et vote de la décharge;

7. Nomination de (i) Corinne Shim Sophie, née le 15 octobre 1976 à Séoul, République de Corée et résidant professionnellement au 124 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) Johannes Andries van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker, les Pays-Bas et résidant professionnellement au 124 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de membres A du conseil de gérance de la Société à compter des présentes et pour une durée indéterminée;

8. Nomination de Trustmoore Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 124 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.963, en qualité de membre B du conseil de gérance de la Société à compter des présentes et pour une durée indéterminée;

9. Délégation de pouvoirs; et

10. Divers.

VI. Que l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de transférer le principal lieu d'activités, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion effective (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) de la Société de Westblaak 89, 3012 KG Rotterdam, les Pays-Bas, au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat au présent acte notarié sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'approuver le bilan d'ouverture et les états financiers de la Société au 30 avril 2015 et le certificat daté du 20 août 2015, en tant que société de droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'Associé décide d'établir le principal lieu d'activités, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion effective (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) de la Société au 124 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé prend acte que (i) si la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et par conséquent est toujours une société de droit néerlandais valablement constituée, la Société a désormais son second domicile au Grand-Duché de Luxembourg et (ii) en vertu de l'article 159 de la Loi sur les Sociétés, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé décide que la Société opérera sous la forme d'une société à responsabilité limitée, et décide de procéder à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront dès lors la teneur suivante:

STATUTS

1. Définitions.

1.1 Dans les présents Statuts les termes suivants auront les significations suivantes:

- (a) Offrant: a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.2
- (b) Part Sociale: une part sociale dans le capital de la société;
- (c) Associé: le propriétaire d'une ou de plusieurs Parts Sociales;
- (d) Assemblée Générale: l'organe de la Société composé des Associés ayant un droit de vote et des usufruitiers et des créanciers gagistes ayant un droit de vote ou une réunion de Personnes ayant le Droit d'Assemblée (le cas échéant);
- (e) Conseil de Gérance: le conseil de gérance de la Société;
- (f) Filiale:
 - i. une personne juridique dans laquelle, la personne juridique ou une ou plusieurs de ses filiales, en vertu d'un contrat avec d'autres personnes ayant un droit de vote ou autre, peut exercer, seule ou conjointement, plus de la moitié des droits de vote lors d'une assemblée générale; ou
 - ii. une personne juridique de laquelle la personne juridique ou une ou plusieurs de ses filiales, est membre ou associé et, en vertu d'un contrat avec d'autres personnes ayant un droit de vote ou autre, peut nommer ou révoquer, seule ou conjointement, plus de la moitié des gérants ou agents ou membres du conseil de surveillance, dans l'hypothèse où toutes les personnes ayant un droit de vote ont voté.
- (g) Parties Intéressées: a la signification qui lui est attribuée à l'Article 12.2;
- (h) Par écrit: par courrier, fax, e-mail, ou par message lisible et reproductible, transmis par tout autre moyen de communication électronique à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie avec certitude;
- (i) Fonds Propres Distribuables: la partie des fonds propres de la Société qui peut être distribuées aux Associés en vertu de la Loi;
- (j) Organe de la Société: le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale;
- (k) Personnes ayant le Droit d'Assemblée: un Associé et tout usufruitier ou créancier gagiste ayant des droits de vote sur une ou plusieurs Parts Sociales et/ou un droit d'Assemblée;
- (l) Droit d'Assemblée: le droit de participer à une Assemblée Générale, d'y prendre la parole en personne ou par le biais d'un mandataire autorisé par écrit et les autres droits accordés par la Loi aux personnes ayant un Droit d'Assemblée;
- (m) Loi: toute loi ou réglementation applicable aux Pays-Bas et/ou au Grand-Duché de Luxembourg, selon le cas.

1.2 Les références aux Articles seront considérées comme une référence aux articles des présents Statuts, sauf indication contraire apparente.

2. Dénomination, Siège Social et Durée.

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée dont la dénomination est: RAAB S.à r.l. / B.V.

2.2 Le siège social de la Société est situé à Utrecht, les Pays-Bas.

2.3 Le principal lieu d'activités, l'établissement principal, l'administration centrale et le lieu de gestion effective de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.4 La Société peut établir des succursales ailleurs, également en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

2.5 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3. Objets.

3.1 Les objets de la Société sont:

(a) la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit; et

(b) la préparation et l'exécution de régime de retraite, la signature de contrats d'assurance-vie, de contrats de rente et contrats similaires, dans la mesure où ces actions ne transforment pas la société en compagnie d'assurance (vie) (levensverzekeraar) au sens de l'article 1:1 de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wet op het financieel toezicht).

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations, de créances et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts et/ou d'émissions d'instruments de dette ou de capital, à ses Filiales, sociétés affiliées et/ou toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, de manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments prévus pour sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Capital Social.

4.1 Le capital social de la Société équivaut à dix-huit mille et un euros (EUR 18.001,00) et est divisé en dix-huit mille et une (18.001) Parts Sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4.2 Toutes les Parts Sociales seront nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

4.3 Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société. Les copropriétaires doivent nommer un personne unique en tant que représentant envers la Société.

5. Registre des Associés.

5.1 Chaque Associé, chaque créancier gagiste sur les Parts Sociales et usufruitier des Parts Sociales doit notifier par écrit son adresse à la Société.

5.2 Le Conseil de Gérance tiendra un registre des Associés dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis les Parts Sociales, la date de prise d'acte ou de notification à la Société et la valeur nominale payée pour chaque Part Sociale avec mention de la libération complète du montant nominal.

5.3 Le registre des Associés doit également faire mention des noms et adresses des créanciers gagistes et des usufruitiers des Parts Sociales, avec la date à laquelle ils ont acquis ce droit et la date de prise d'acte ou de notification à la Société.

5.4 A la demande d'un Associé, d'un créancier gagiste ou usufruitier des Parts Sociales, le Conseil de Gérance fournira gratuitement un extrait du registre des Associés, dans la mesure où cette demande concerne les droits du demandeur sur les Parts Sociales.

5.5 Le registre des Associés sera précis et mis à jour. Toute mention et note au registre sera signée par une ou plusieurs personnes mandatée(s) pour représenter la Société.

5.6 Le Conseil de Gérance mettra le registre à disposition à l'établissement principal, administration centrale et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg pour consultation par les Associés.

6. Emission de parts sociales.

6.1 L'émission des parts sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale, prise par la majorité en nombre des Associés, possédant au moins trois quarts du capital émis de la Société. La résolution d'émettre des Parts Sociales sera prise dans un acte passé à cette fin devant un notaire au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 Une résolution d'émission de Parts Sociales indiquera le prix et les autres conditions d'émission.

6.3 Les stipulations des Articles 6.1 et 6.2 s'appliquent par analogie à l'octroi du droit de souscrire aux Parts Sociales, mais ne s'appliquent pas à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscrire à des Parts Sociales accordé antérieurement.

6.4 L'émission de Parts Sociales exigera, en outre, un acte notarié passé à cet effet devant un notaire qui exerce son activité aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par l'émission seront parties.

7. Droits de Préemption.

7.1 Lors d'une émission de Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sous réserve des stipulations des Articles 7.2, 7.3 et 7.4, les Associés auront un droit de préemption similaire lors de l'octroi de droits de souscription aux Parts Sociales.

7.2 Les Associés n'auront pas de droit de préemption sur les Parts Sociales émises aux employés de la Société ou d'une Filiale.

7.3 Avant toute émission de Parts Sociales, l'Assemblée Générale pourra limiter ou exclure le droit de préemption.

7.4 Les Associés n'auront aucun droit de préemption sur les Parts Sociales émises à une personne en vertu de l'exercice d'un droit de souscription aux Parts Sociales accordé précédemment.

8. Libération des Parts Sociales.

8.1 La totalité de la valeur nominale de chaque Part Sociale ainsi que toute prime d'émission y liée seront payées lors de l'émission.

8.2 Le paiement des Parts Sociales se fera en numéraire dans la mesure où les apports en nature n'ont pas été approuvés. Le paiement en devises étrangères ne se fera qu'avec l'accord de la Société et dans le respect des dispositions relatives de la Loi.

9. Parts Sociales propres.

9.1 La Société ne peut souscrire à ses propres Parts Sociales lors d'émission de Parts Sociales.

9.2 La Société peut acquérir des Parts Sociales entièrement libérées sous réserve des dispositions relatives et dans les limites prévues par la Loi.

9.3 Dans les limites de la Loi, la Société peut accorder des prêts dans le but de souscrire à l'acquisition de Parts Sociales.

10. Réduction du capital émis.

10.1 L'Assemblée Générale peut décider de réduire le capital émis de la Société. La résolution concernant la réduction du capital émis de la Société sera prise par la majorité en nombre des Associés possédant au moins les trois quarts du capital émis de la Société. La résolution de réduire le capital émis de la Société requiert un acte passé à cette fin devant un notaire au Grand-Duché de Luxembourg et un acte de modification des présents statuts, passé devant un notaire exerçant aux Pays-Bas.

10.2 La réduction du capital émis de la Société sera réalisée conformément aux et sous réserve des dispositions relatives de la Loi.

10.3 L'avis de convocation d'une Assemblée Générale à laquelle une résolution de réduire le capital émis de la Société est proposée, mentionnera le but de la réduction de capital et la manière dont celle-ci sera effectuée. Les stipulations des présents Statuts concernant la modification des Statuts s'appliqueront par analogie.

11. Cession de Parts Sociales.

11.1 La cession de Parts Sociales exigera un acte notarié aux Pays-Bas, passé à cet effet par-devant un notaire exerçant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par la cession seront parties.

11.2 Sauf si la Société est elle-même partie à l'acte juridique, les droits liés aux Parts Sociales cédées ne pourront être exercés qu'après que la Société a pris acte de ladite cession ou que l'acte a été notifié à la Société conformément aux dispositions relatives de la Loi.

12. Clause de blocage (offre aux co-Associés).

12.1 Une cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que conformément aux stipulations prévues ci-après à l'Article 12, à moins que (i) tous les co-Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour la cession envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé.

12.2 Un associé souhaitant céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (l'Offrant) devra d'abord proposer lesdites Parts Sociales à ses co-Associés. L'Offrant introduira son offre par avis écrit au Conseil de Gérance, indiquant le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite céder. Dans les deux semaines suivant la réception de cet avis, le Conseil de Gérance informera les co-Associés de l'offre. Les co-Associés souhaitant acheter une ou plusieurs Parts Sociales offertes (les Parties Intéressées) notifieront le Conseil de Gérance dans le mois suivant l'envoi dudit avis par le Conseil de Gérance; les notifications des co-Associés reçues après ce délai ne seront pas prises en compte. Si la Société elle-même est un co-Associé, elle ne pourra agir en tant que Partie Intéressée qu'avec l'accord de l'Offrant.

12.3 Le prix auquel les Parts Sociales offertes peuvent être achetées par les Parties Intéressées sera déterminé d'un commun accord par l'Offrant et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts qu'ils nommeront. S'ils ne parviennent pas à un accord sur le prix ou sur le ou les experts, selon le cas, le prix sera déterminé par un ou plusieurs experts indépendants nommés par le président de la Chambre de Commerce de Luxembourg à la demande d'une ou plusieurs des parties concernées. Si un expert est nommé, il sera autorisé à examiner tous les livres et dossiers de la Société et à recevoir toutes les informations utiles à la fixation du prix.

12.4 Dans le mois suivant la fixation du prix, les Parties Intéressées devront notifier au Conseil de Gérance le nombre des Parts Sociales offertes qu'elles souhaitent acquérir. Une Partie Intéressée omettant de soumettre ledit avis dans le délai imparti ne sera plus considérée comme une Partie Intéressée. Dès que l'avis mentionné dans la phrase ci-dessus est délivré, une Partie Intéressée ne pourra se retirer qu'avec l'accord des autres Parties Intéressées.

12.5 Si les Parties Intéressées souhaitent acheter au total plus de Parts Sociales qu'il n'y en a dans l'offre, les Parts Sociales offertes leur seront distribuées. Les Parties Intéressées détermineront la distribution entre elle. Si elles ne parviennent pas à un accord sur la distribution dans les deux semaines suivant l'avis au Conseil de Gérance dont il est question à l'Article 12.4, les Parts Sociales offertes seront distribuées entre elles par le Conseil de Gérance, dans la mesure du possible proportionnellement à la participation de chaque Partie Intéressée au moment de la distribution. Néanmoins, le nombre de Parts Sociales offertes alloué à une Partie Intéressée ne peut dépasser le nombre des Parts Sociales qu'elle souhaite acheter.

12.6 L'Offrant pourra retirer son offre dans le mois suivant la date à laquelle il a été informé du prix et de la ou des Parties Intéressées auxquelles il peut vendre toutes les Parts Sociales offertes.

12.7 S'il s'avère qu'aucun des co-Associés ne se présente comme une Partie Intéressée ou que toutes les Parts Sociales offertes ne sont pas achetées et payées en numéraire, l'Offrant pourra librement, dans les trois mois, céder la totalité des Parts Sociales offertes et non une partie.

12.8 Toutes les notifications et avis mentionnés au présent Article 12 seront envoyés par courrier recommandé ou contre accusé de réception. Chaque fois que le Conseil de Gérance reçoit une telle notification ou un tel avis, il en enverra immédiatement une copie à l'Offrant et à toutes les Parties Intéressées (à l'exception de l'expéditeur), sauf stipulation contraire ci-dessus.

12.9 Tous les frais liés à la nomination du ou des expert(s), selon le cas, et à leur fixation du prix, seront à la charge:

- a. de l'Offrant s'il se retire;
- b. de l'Offrant pour moitié et des acheteurs pour moitié, à condition que si les Parts Sociales sont achetées par une ou plusieurs Parties Intéressées, chaque acheteur contribue au prix proportionnellement au nombre de Parts Sociales achetées par chaque acheteur;
- c. de la société, si l'offre n'a pas été acceptée en entier ou uniquement en partie.

12.10 Dans le cas (i) de l'application de la réglementation sur la restructuration des dettes d'une personne physique dans le chef d'un Associé, (ii) de la suspension de paiements ou de la faillite d'un Associé, (iii) de la nomination d'un dépositaire pour gérer les affaires d'un Associé, (iv) d'une décision de justice suivant laquelle un ou plusieurs actifs d'un Associé sont placés sous curatelle en conséquence de sa condition mentale ou physique, ou (v) de la mort d'un Associé, les Parts Sociales dudit Associé seront offertes à la vente conformément aux stipulations précédentes du présent Article 12. L'offre sera faite dans les trois mois suivant ledit événement et l'offre ne pourra être retirée. Si, un mois après l'offre, il s'avère qu'aucun des co-Associés ne se présente comme une Partie Intéressée ou que toutes les Parts Sociales offertes ne sont pas achetées et payées en numéraire, l'Associé concerné ou ses successeurs en titre (le cas échéant), pourra conserver ses Parts Sociales.

Si, aucune offre n'est faite dans les trois mois, la Société aura tous les pouvoirs pour faire cette offre et, si toutes les Parts Sociales offertes sont achetées, céder les Parts Sociales à ou aux acheteur(s). Dans ce cas, la Société paiera le prix d'achat à la partie concernée après déduction des frais qui lui incombent. Si la Société fait ladite offre, le Conseil de Gérance en informera immédiatement l'Associé concerné (ou ses successeurs en titre).

12.11 Les stipulations précédentes du présent Article 12 s'appliqueront par analogie aux droits de souscription aux parts sociales et aux droits de préemption.

13. Nantissement et usufruit.

13.1 Les stipulations de l'Article 11 s'appliqueront par analogie au nantissement de Parts Sociales et à la création ou à la cession d'un droit d'usufruit sur les Parts Sociales. Le nantissement de Parts Sociales et la création ou la cession d'un usufruit sur une Part Sociale seront également soumis aux dispositions relatives de la Loi.

13.2 Lors de la création d'un droit de nantissement d'une Part Sociale et de la création ou cession d'un droit d'usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote attribuables à ladite Part Sociale ne pourront être assignés au créancier gagiste ou à l'usufruitier.

14. Membre du Conseil de Gérance.

14.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'un ou de plusieurs membres A et de un ou plusieurs membres B. Le nombre de membres du Conseil de Gérance sera déterminé par l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être à la fois des personnes physiques ou des personnes morales.

14.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée indéterminée.

14.3 Un membre du Conseil de Gérance peut être suspendu et révoqué par l'Assemblée Générale à tout moment et sans motif.

14.4 L'Assemblée Générale a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des membres du Conseil de Gérance.

15. Fonctions et Procédure de Décision du Conseil de Gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance sera chargé de la gestion de la société. Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Conseil de Gérance agiront conformément aux intérêts de la Société et des affaires y liées.

15.2 Toutes les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées par plus de la moitié des votes exprimés. Toutes les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées par plus de la moitié des gérants présents ou représentés, à conditions que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé un ou plusieurs membres A de Conseil de Gérance et un ou plusieurs membres B de Conseil de Gérance, au moins un (1) membre A de Conseil de Gérance et au moins un (1) membre B de Conseil de Gérance votent en faveur de la résolution.

S'il y a plusieurs membres au Conseil de Gérance, il sera donné à tous les membres une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Un membre du Conseil de Gérance peut donner une procuration écrite à un autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

Un membre du Conseil de Gérance peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des membres du Conseil de Gérance participant à la réunion d'être identifiés et de délibérer.

15.3 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les membres présents ou représentés.

15.4 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent à tout moment être prises en dehors d'une réunion, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne se soit opposé à cette procédure décisionnelle. L'adoption de décisions par écrit sera rendue effective par l'accord écrit de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.

15.5 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un registre des procès-verbaux qui sera tenu par le Conseil de Gérance. Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance sera signé par les membres du Conseil de Gérance.

15.6 Le Conseil de Gérance peut fixer des règles supplémentaires au sujet de sa procédure de décision et des méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions assignées particulièrement à chaque membre du Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale peut décider que ces règles et répartition des fonctions doivent être fixées par écrit et que ces règles et répartition des fonctions seront soumises à son approbation.

15.7 Un membre du Conseil de Gérance ne pourra participer aux délibérations ni au processus décisionnel dans l'éventualité d'un conflit d'intérêt personnel direct ou indirect entre ledit membre du Conseil de Gérance et la Société et les affaires y liées. Si tous les membres du Conseil de Gérance ont un tel conflit d'intérêt, la phrase précédente sera nulle et le Conseil de Gérance conservera son autorité.

16. Représentation.

16.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. Un membre A du Conseil de Gérance et un membre B du Conseil de Gérance, agissant conjointement, peuvent également représenter la Société.

16.2 Le Conseil de Gérance peut confier à des agents des pouvoirs de représentation de la Société généraux ou limités. Chaque agent sera habilité à représenter la Société dans les limites fixées par son mandat. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. Ces agents peuvent être inscrits au Registre de Commerce et des Sociétés, mentionnant l'étendue de leur pouvoirs de représentation. Le pouvoir de représentation d'un agent ainsi nommé ne peut pas s'étendre aux opérations révélant un conflit d'intérêts entre la Société et l'agent concerné ou avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

17. Poste Vacant ou Incapacité des membres du Conseil de Gérance.

17.1 En cas de siège vacant au sein du Conseil de Gérance (ontstentenis) ou si un membre du Conseil de Gérance est dans l'incapacité de remplir ses fonctions (belet), les autres membres du Conseil de Gérance seront temporairement chargés de la gestion de la Société, à condition, qu'au moins un membre A et un membre B ne soient absents ou dans l'incapacité de remplir leurs fonctions.

17.2 Si tous les membres du Conseil de Gérance ou si le seul membre du Conseil de Gérance d'une certaine classe est absent ou dans l'incapacité de remplir ses fonctions, la personne nommée à cette fin par l'Assemblée Générale sera temporairement en charge de la gérance de la Société avec le membre du Conseil de Gérance ou les membres du Conseil de Gérance de l'autre classe, ou avec la personne nommée par l'Assemblée Générale pour être temporairement en charge de la gérance de la Société.

18. Exercice Social et Comptes Annuels.

18.1 L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

18.2 Le Conseil de Gérance établira les comptes annuels dans les délais impartis par la Loi, et tiendra ces comptes annuels au principal établissement, administration centrale et lieu de gestion effective de la société pour consultation par les Associés.

18.3 Les comptes annuels seront composés d'un bilan, d'un compte de profits et pertes et de notes explicatives.

18.4 Les comptes annuels sont signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.

18.5 La société peut, et si la Loi l'exige, devra nommer un commissaire aux comptes afin de vérifier les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'Assemblée Générale.

18.6 La Société s'assurera que les comptes annuels, et si nécessaire, le rapport annuel, et les informations à fournir en vertu de la Loi, soient conservés à son établissement principal, administration centrale et lieu de gestion effective à Luxembourg à compter du jour auquel la convocation à l'Assemblée Générale est donnée. Les Associés peuvent consulter ces documents sur place et en obtenir une copie gratuitement.

18.7 Les comptes annuels, le rapport annuel, les informations à fournir en vertu de la Loi et l'audit effectué par un commissaire aux comptes, ainsi que le dépôt des documents auprès du Registre de Commerce, seront également soumis aux dispositions concernées de la Loi.

19. Approbation des comptes annuels et décharge.

19.1 L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels.

19.2 A la suite de l'approbation des comptes annuels, l'Assemblée Générale prend une décision concernant la décharge donnée aux membres du Conseil de Gérance de toute responsabilité pour l'exercice de leurs mandats, dans la mesure où l'exercice desdits mandats est reflété dans les comptes annuels ou autrement communiqué à l'Assemblée Générale préalablement à l'approbation des comptes annuels. L'étendue de la décharge de toute responsabilité est soumise aux limitations prévues par la Loi.

20. Bénéfices et distribution.

20.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société gagnés lors d'un exercice social sont affectés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que ce que cette dernière atteigne dix pour cent (10 %) du capital social émis.

20.2 L'affectation du reliquat des bénéfices après l'application de l'Article 20.1 est déterminée par l'Assemblée Générale.

20.3 La distribution des bénéfices est réalisée après l'approbation des comptes annuels si la Loi le permet eu égard au contenu des comptes annuels.

20.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(b) les comptes intérimaires doivent montrer que des Fonds Propres Distribuables sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des Fonds Propres Distribuables;

(c) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(d) la Société ignore, ou ne peut raisonnablement s'attendre à ce que la distribution puisse avoir pour effet de l'empêcher de continuer de s'acquitter de ses dettes à échéance.

20.5 Les distributions sur les Parts Sociales seront dues immédiatement après l'adoption de la résolution décidant de la distribution, sauf si la résolution précise une autre date.

20.6 Les distributions sur les Parts Sociales ne peuvent être effectuées qu'à concurrence d'un montant n'excédant pas les Fonds Propres Distribuables et sous réserve d'un strict respect de la Loi. Les décisions de distribuer prise par l'Assemblée Générales ne seront effectives qu'avec le consentement du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut refuser d'accorder son consentement uniquement s'il pense ou peut raisonnablement s'attendre à ce que la distribution puisse avoir pour effet d'empêcher la Société de continuer de s'acquitter de ses dettes à échéance.

20.7 La demande faite par un Associé pour le règlement d'une distribution sur les Parts Sociales se prescrit par l'expiration d'un délai cinq ans.

20.8 Les Parts Sociales détenues par la Société ne sont pas prises en compte dans le calcul du montant de toute distribution sur les Parts Sociales.

21. Assemblées Générales.

21.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient dans un délai de six mois qui suit la clôture de l'année fiscale.

21.2 D'autres Assemblées Générales se tiendront aussi souvent que le Conseil de Gérance le jugera nécessaire.

21.3 La ou les Personnes ayant un Droit d'Assemblée représentant individuellement ou ensemble au moins un pourcent (1%) du capital social émis de la Société peuvent demander par écrit au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale, indiquant de manière précise les sujets à débattre. Si le Conseil de Gérance ne prends pas les mesures suffisantes

permettant à l'Assemblée Générale d'être tenue dans les quatre semaines à compter de la réception de la demande, les demandeurs pourront convoquer l'assemblée eux-mêmes.

22. Convocation, Ordre du Jour et Lieu des Assemblées.

22.1 Les Assemblées Générales des Associés seront convoquées par le Conseil de Gérance sans préjudice des stipulations de l'Article 21.3.

22.2 L'ordre du jour de ladite Assemblée Générale annuelle contient, notamment, les points suivants pour discussion:

- a. discussion sur le rapport annuel (à moins qu'une exemption légale ne s'applique à la Société);
- b. discussion et approbation des comptes annuels;
- c. octroi de la décharge aux membres du Conseil de Gérance;
- d. affectation des bénéfiques;
- e. remplacement des postes à pourvoir;
- f. transfert ou remplacement de la personne dont il est fait référence à l'Article 17; et
- g. autres sujets communiqués dans le respect des stipulations du présent Article 22.

22.3 L'avis de convocation est donné dans un délai minimum de huit jours précédant la date de l'assemblée.

22.4 L'avis de convocation indique les sujets à débattre. Des sujets ne figurant pas dans l'avis, peuvent être rajoutés ensuite, dans le respect des délais prévus à l'article 22.3.

22.5 Un sujet à débattre pour lequel un débat a été demandé par écrit pas moins de trente jours avant le jour de l'assemblée par une ou plusieurs Personnes ayant un Droit d'Assemblée représentant individuellement ou ensemble au moins un pour-cent (1%) du capital social émis de la Société, sera inclus dans la convocation ou sera notifié par le même moyen que les autres sujets de débat, à moins qu'un intérêt important (zwaarwichtig belang) de la Société ne s'y oppose.

22.6 L'avis de convocation sera envoyé aux adresses des Personnes ayant un Droit d'Assemblée telles qu'indiquées dans le registre dont il est fait référence à l'Article 5.

22.7 Les Associés peuvent renoncer aux avis de convocation à une Assemblée Générale si tous les Associés sont présent ou représentés à ladite Assemblée Générale.

22.8 En principe, les Assemblées Générales seront tenues dans la commune où, selon les présents Statuts, la Société à son siège statutaire. Les Assemblées Générales des Associés peuvent aussi se tenir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

23. Admission et Droit d'Assemblée.

23.1 Chaque Personne ayant un Droit d'Assemblée est autorisée à participer à toute Assemblée Générale, de s'exprimer lors de ladite assemblée, et si des droits de vote lui sont reconnus, d'exercer ses droits de vote. Les Personnes ayant un Droit d'Assemblée peuvent être représentées lors d'une Assemblée Générale par un mandataire autorisé par écrit.

23.2 Lors d'une assemblée, chaque Personne ayant un Droit d'Assemblée ou son mandataire doit signer la liste de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer si la liste de présence doit également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

23.3 Les membres du Conseil de Gérance sont autorisés à donner un avis aux Assemblées Générales.

23.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

24. Président et Secrétaire de l'Assemblée.

24.1 Le président de l'Assemblée Générale sera nommé par plus de la moitié des voix exprimées par les personnes ayant droits de vote présentes à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un membre du Conseil de Gérance agira en qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée présente à l'assemblée agira en qualité de président de l'assemblée. L'assemblée nomme un scrutateur.

24.2 Le président de l'Assemblée nomme un secrétaire de l'assemblée.

25. Procès-verbaux et Conservation des résolutions des associés.

25.1 Le secrétaire de l'Assemblée Générale conservera les procès-verbaux des délibérations de l'assemblée. Les procès-verbaux seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et par tout Associé ayant participé à l'assemblée et qui en exprime le souhait.

25.2 Le président de l'assemblée ou les personnes ayant convoqué l'assemblée peuvent décider qu'un rapport notarié des délibérations de l'assemblée doit être préparé. Le rapport notarié doit être cosigné par le président de l'assemblée.

25.3 Le Conseil de Gérance doit conserver les résolutions prises par l'Assemblée Générale. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté lors d'une assemblée, le président de l'assemblée ou son représentant s'assure qu'il soit remis au Conseil de Gérance une transcription des résolutions adoptées dès que possible à l'issue de l'assemblée. Les dossiers seront déposés au principal établissement, lieu de gestion effective et administration centrale de la Société à Luxembourg pour consultation par les Personnes ayant un Droit d'Assemblée. Chacune recevra une copie ou un extrait des dossiers contre un prix qui ne peut être supérieur aux coûts réels.

26. Adoption des Résolutions.

26.1 Chaque Part Sociale confère une voix.

26.2 Dans la mesure où la Loi ou les présents Statuts ne requièrent pas de majorité qualifiée, toutes les résolutions de l'Assemblée Générale seront adoptées à plus de la moitié des votes exprimés, laquelle majorité représentera la moitié au moins du capital social émis et en circulation de la Société. Si moins de la moitié du capital social émis et en circulation est représenté, une nouvelle assemblée sera convoquée par courrier recommandé lors de laquelle les résolutions seront adoptées par une majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la part du capital social émis représenté à ladite assemblée.

26.3 Dans l'éventualité d'un partage des voix, la proposition sera considérée comme rejetée.

26.4 Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales, telles que prévues par la Loi ou les présents Statuts, n'ont pas été observées, les décisions de l'Assemblée Générale ne seront valablement adoptées lors d'une assemblée, que si à cette assemblée toutes les Personnes ayant un Droit d'Assemblée ont approuvé le processus de prise de décision qui a lieu et avant que ce dernier n'ait lieu, les membres du Conseil de Gérance ont eu la possibilité de présenter leur avis.

26.5 Lors d'une Assemblée Générale, aucun droit de vote afférent à une Part Sociale détenue par la Société ou par une Filiale ne pourra être exercé. Cependant les créanciers gagistes et les usufruitiers des Parts Sociales détenues par la Société ou par une Filiale ne sont pas empêchés d'exercer les droits de vote, si le droit découlant du nantissement ou de l'usufruit a été créé préalablement à la détention de la Part Sociale par la Société ou par ladite Filiale. La Société ou une Filiale ne peut exercer les droits de vote liés à une Part Sociale sur laquelle elles détiennent un droit de nantissement ou d'usufruit.

26.6 Les Parts Sociales qui ne confèrent aucun droit de vote conformément à la Loi ou aux présents Statuts, ne sont pas prises en compte dans le calcul du nombre de voix exprimées par les Associés, du nombre d'Associés présents ou représentés, ou de la part du capital social émis représentée.

27. Vote.

27.1 Tous les votes ont lieu oralement. Le président est toutefois habilité à décider que les votes s'exprimeront au scrutin secret. S'il concerne la détention d'un vote par une personne toute personne présente à l'assemblée détenant des droits de vote est habilitée à demander un scrutin secret. Aux fins du présent paragraphe «par écrit» désigne: bulletins de vote secret et anonyme.

27.2 Les votes blancs et nuls ne seront pas pris en compte dans le calcul des votes.

27.3 Lors d'une assemblée, la décision du président dans le résultat des votes est définitive et sans appel. Cela s'applique également au contenu d'une résolution prises alors que le vote portait sur une proposition non-écrite. Néanmoins si l'exactitude de ladite décision est remise en cause immédiatement après avoir été prononcée, un nouveau vote aura lieu si, soit la majorité des personnes détenant des droits de vote présente à l'assemblée, soit si le vote initial n'a pas été effectué par appel nominal ou par écrit, toute personne détenant des droits de vote présente lors de l'assemblée le demande. Les effets du vote initial seront réputés nuls et non avenue du fait du second vote.

28. Prise de décision en dehors de la tenue d'Assemblée.

28.1 Si et tant que la Société compte moins ou vingt-cinq Associés, les résolutions des Assemblées Générales peuvent également être prises en dehors de la tenue d'une assemblée, à condition que toutes les Personnes ayant un Droit d'Assemblée aient donné leur accord à ladite procédure de prise de décision par écrit. Les votes seront exprimés par écrit. Préalablement à la prise des décisions, les membres du Conseil de Gérance auront eu la possibilité de présenter leur avis.

28.2 Chaque Associé doit s'assurer que le Conseil de Gérance soit informé par écrit des résolutions prises selon cette procédure dans les plus brefs délais. Dès qu'il en a connaissance, le Conseil de Gérance se chargera de conserver la résolution et de l'ajouter aux dossiers dont il est fait référence à l'Article 25.1.

29. Modifications des Statuts.

29.1 L'Assemblée Générale peut décider de modifier les présents Statuts par une résolution prise par une majorité en nombre d'Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social émis. Les résolutions visant la modification des présents Statuts exigent un acte, devant être signé à cette fin devant un notaire agréé au Grand-Duché de Luxembourg. Lorsqu'une proposition de modifier les présents Statuts doit être présentée à une Assemblée Générale, la convocation à ladite assemblée doit indiquer ce fait ainsi qu'une copie de la proposition, incluant le texte complet, est déposée et disponible au principal établissement, lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale de la Société à Luxembourg pour être consultée par les Personnes ayant un Droit d'Assemblée, jusqu'à la fin de la réunion. Depuis le jour du dépôt jusqu'à celui de l'assemblée, une Personne ayant un Droit d'Assemblée peut, sur sa demande, se faire délivrer une copie de la proposition à titre gratuit. Une modification des présents Statuts sera de nouveau rédigée sur un acte signé à cette fin devant un notaire agréé aux Pays-Bas.

29.2 La Société peut changer sa forme sociale. Un changement de forme sociale exige une résolution de changer de forme sociale, ainsi qu'une résolution de modifier les présents Statuts prise par l'Assemblée Générale, chacune adoptée par une majorité en nombre d'Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social émis. En outre, un changement de forme sociale est soumis aux dispositions concernées de la Loi. Un changement de forme sociale n'a pas pour conséquence de mettre fin à l'existence de la Société.

30. Dissolution et Liquidation.

30.1 La Société peut être dissoute par une décision prise à cet effet, par l'Assemblée Générale. Lorsqu'une proposition de dissoudre la Société est présentée à une Assemblée Générale cela doit figurer dans la notice de convocation. La décision de dissoudre la Société exige un acte, devant être signé à cette fin devant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg.

30.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée générale, les membres du Conseil de Gérance deviendront liquidateurs des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

30.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

30.4 Le solde disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale totale des Parts Sociales que chacun détient.

30.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions concernées de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé décide de prendre acte de la démission, à compter de la date des présentes, de TMF Management BV, une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), de son poste d'unique membre du conseil de gérance de la Société avant le transfert du principal lieu d'activités, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg et de lui accorder entière décharge pour l'exercice de ses fonctions à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Septième résolution

L'Associé décide de nommer (i) Corinne Shim Sophie, née le 15 octobre 1976 à Séoul, République de Corée et résidant professionnellement au 124 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) Johannes Andries van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker, les Pays-Bas et résidant professionnellement au 124 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de membres A du conseil de gérance de la Société à compter des présentes et pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

L'Associé décide de nommer Trustmoore Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 124 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.963, en qualité de membre B du conseil de gérance de la Société à compter des présentes et pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

L'Associé décide de donner pouvoir au notaire instrumentant ainsi qu'à tout employé et/ou avocat de Loyens Loeff Amsterdam et Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour effectuer toutes les actions et pour signer tous les documents jugés nécessaires ou utiles en rapport avec les résolutions qui précèdent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises et néerlandaises compétentes).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7450. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151085/1110.

(150165566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

AI Garden Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 177.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151300/10.

(150165943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

AI Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 174.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151301/10.

(150165942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Altea Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 163.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151304/9.

(150166104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Amazonas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151305/10.

(150166241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.517.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions d'associé unique de la Société en date du 25 août 2015 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la Société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, a été ordonné.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l. (en liquidation)

LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l.

Référence de publication: 2015151614/15.

(150166310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Antias Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.039.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 septembre 2015.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2015151312/10.

(150166298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

SCP WRN Acquisition Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.489.891,92.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.966.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of August.

Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Searchlight BMS II (Lux) S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 193.551 ("Searchlight BMS"),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a duly given proxy under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of SCP WRN Acquisition Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 197.966, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 June 2015, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (hereafter the "Company").

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Increase of the Company's share capital by an amount of one million four hundred seventy-four thousand eight hundred ninety-one pounds sterling and ninety-two pence (GBP 1,474,891.92), in order to bring it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) up to a new amount of one million four hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-one pounds sterling and ninety-two pence (GBP 1,489,891.92);

2) Decision to restate the article 5.1. of the articles of association of the Company; and

3) Miscellaneous.

Then the Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million four hundred seventy-four thousand eight hundred ninety-one pounds sterling and ninety-two pence (GBP 1,474,891.92), in order to bring it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) up to a new amount of one million four hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-one pounds sterling and ninety-two pence (GBP 1,489,891.92), through the issuance of one hundred and forty-seven million four hundred and eighty-nine thousand one hundred and ninety-two (147,489,192) new shares having a par value of one pence (GBP 0.01) each.

Subscription and payment

All the newly issued shares have been subscribed by the Shareholder which has subscribed for one hundred and forty-seven million four hundred and eighty-nine thousand one hundred and ninety-two (147,489,192) new shares, with a par value of one pence (GBP 0.01) each, at an aggregate subscription price of one million four hundred seventy-four thousand eight hundred ninety-one pounds sterling and ninety-two pence (GBP 1,474,891.92) to be allocated to the share capital of the Company in the following proportion:

The Shareholder has subscribed for:

- fourteen million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and nineteen (14,748,919) new class A shares,
- fourteen million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and nineteen (14,748,919) new class B shares,
- fourteen million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and nineteen (14,748,919) new class C shares,
- fourteen million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and nineteen (14,748,919) new class D shares,
- fourteen million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and nineteen (14,748,919) new class E shares;
- fourteen million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and nineteen (14,748,919) new class F shares,
- fourteen million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and nineteen (14,748,919) new class G shares,
- fourteen million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and nineteen (14,748,919) new class H shares,
- fourteen million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and nineteen (14,748,919) new class I shares,
and

- fourteen million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and twenty-one (14,748,921) new class J shares,
having a par value of one pence (GBP 0.01) each and at an aggregate subscription price of one million four hundred seventy-four thousand eight hundred ninety-one pounds sterling and ninety-two pence (GBP 1,474,891.92) to be allocated to the share capital of the Company.

In total, an aggregate amount of one million four hundred seventy-four thousand eight hundred ninety-one pounds sterling and ninety-two pence (GBP 1,474,891.92) has been paid for one hundred and forty-seven million four hundred and eighty-nine thousand one hundred and ninety-two (147,489,192) new shares.

All the new shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of one million four hundred seventy-four thousand eight hundred ninety-one pounds sterling and ninety-two pence (GBP 1,474,891.92) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second Resolution

The Shareholder resolves to fully restate article 5.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at one million four hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-one pounds sterling and ninety-two pence (GBP 1,489,891.92), consisting of the following shares:

- a) fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand nine hundred and nineteen (14,898,919) class A shares with a par value of one pence (GBP 0.01) each;
- b) fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand nine hundred and nineteen (14,898,919) class B shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- c) fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand nine hundred and nineteen (14,898,919) class C shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- d) fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand nine hundred and nineteen (14,898,919) class D shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- e) fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand nine hundred and nineteen (14,898,919) class E shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- f) fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand nine hundred and nineteen (14,898,919) class F shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- g) fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand nine hundred and nineteen (14,898,919) class G shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- h) fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand nine hundred and nineteen (14,898,919) class H shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- i) fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand nine hundred and nineteen (14,898,919) class I shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each; and
- j) fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand nine hundred and twenty-one (14,898,921) class J shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each.”

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the person appearing, known to the notary by name, first name and residence, the representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Searchlight BMS II (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.551 («Searchlight BMS»),

dûment représentée par Mr. Stéphane Joly-Meunier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé»), de SCP WRN Acquisition Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.966, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 juin 2015, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute condition de préavis et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million quatre cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze livres sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 1.474.891,92), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze livres sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 1.489.891,92);

2. Refonte totale de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

3. Divers.

L'Associé prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million quatre cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze livres sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 1.474.891,92), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze livres sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 1.489.891,92) par l'émission de cent quarante-sept millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-douze (147.489.192) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par l'Associés qui a souscrit cent quarante-sept millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-douze (147.489.192) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, avec un prix de souscription total des parts sociales de un million quatre cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze livres sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 1.474.891,92) qui sera alloué au capital social de la Société de la manière suivante:

L'Associé a souscrit:

quatorze millions sept cent quarante-huit mille neuf cent dix-neuf (14.748.919) nouvelles Parts Sociales de Classe A,
quatorze millions sept cent quarante-huit mille neuf cent dix-neuf (14.748.919) nouvelles Parts Sociales de Classe B,
quatorze millions sept cent quarante-huit mille neuf cent dix-neuf (14.748.919) nouvelles Parts Sociales de Classe C,
quatorze millions sept cent quarante-huit mille neuf cent dix-neuf (14.748.919) nouvelles Parts Sociales de Classe D,
quatorze millions sept cent quarante-huit mille neuf cent dix-neuf (14.748.919) nouvelles Parts Sociales de Classe E,
quatorze millions sept cent quarante-huit mille neuf cent dix-neuf (14.748.919) nouvelles Parts Sociales de Classe F,
quatorze millions sept cent quarante-huit mille neuf cent dix-neuf (14.748.919) nouvelles Parts Sociales de Classe G,
quatorze millions sept cent quarante-huit mille neuf cent dix-neuf (14.748.919) nouvelles Parts Sociales de Classe H,
quatorze millions sept cent quarante-huit mille neuf cent dix-neuf (14.748.919) nouvelles Parts Sociales de Classe I,
et quatorze millions sept cent quarante-huit mille neuf cent vingt et un (14.748.921) nouvelles Parts Sociales de Classe J,

ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de un million quatre cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze livres sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 1.474.891,92) devant être alloué exclusivement au capital social de la Société.

Au total, un montant total de un million quatre cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze livres sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 1.474.891,92) a été payé pour cent quarante-sept millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-douze (147.489.192) nouvelles parts sociales.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été intégralement payées en espèces pour un montant total de un million quatre cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze livres sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 1.474.891,92) à l'encontre de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire soussigné.

Troisième Résolution

L'Associé décide de procéder à une refonte totale de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. «La Société a un capital social de un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze livres sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 1.489.891,92) représenté par des parts sociales de la manière suivante:

- a) quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-neuf (14.898.919) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- b) quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-neuf (14.898.919) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- c) quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-neuf (14.898.919) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- d) quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-neuf (14.898.919) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- e) quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-neuf (14.898.919) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- f) quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-neuf (14.898.919) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- g) quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-neuf (14.898.919) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- h) quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-neuf (14.898.919) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- i) quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-neuf (14.898.919) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- j) quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt et un (14.898.921) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Joly-Meunier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 août 2015. Relation: EAC/2015/19401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015152518/197.

(150167237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Antias Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.039.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 septembre 2015.

Patricia OSIEKA.

Référence de publication: 2015151313/10.

(150166298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

APERAM HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151315/9.

(150165917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

ARMADEGE Benelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9672 Niederwampach, maison 65.
R.C.S. Luxembourg B 173.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151319/9.

(150166383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Bauman's S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9747 Enscherange, 22, Ierwesch Duerf.
R.C.S. Luxembourg B 163.221.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michelau, le 10/09/2015.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2015151328/10.

(150166095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Keystone Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 163.362.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/06/2015

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration de Monsieur Pierre Mattei et Monsieur Cyril Garreau pour une durée d'un an et prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Certifié conforme et sincère

Finexis S.A.

Référence de publication: 2015151589/16.

(150166571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.117.171,01.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 194.676.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Antin Infrastructure Partners Luxembourg V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

having a share capital of EUR6,117,171.01 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194622 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Olivier Thill, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 12th August 2015;

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of “Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194676, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°849 dated 27 March 2015 (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 6,104,328.69 (six million one hundred four thousand three hundred twenty-eight euro and sixty-nine eurocents) by an amount of EUR 12,842.32 (twelve thousand eight hundred forty-two euros and thirty-two eurocents) to an amount of EUR 6,117,171.01 (six million one hundred seventeen thousand one hundred seventy-one euros and one eurocent) by the issuance of 1,284,232 (one million two hundred eighty-four thousand two hundred thirty-two) new shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each;

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles); and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company with full power of substitution, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 6,104,328.69 (six million one hundred four thousand three hundred twenty-eight euro and sixty-nine eurocents),

by an amount of EUR 12,842.32 (twelve thousand eight hundred forty-two euros and thirty-two eurocents)

to an amount of EUR 6,117,171.01 (six million one hundred seventeen thousand one hundred seventy-one euros and one eurocent)

by the issuance of 1,284,232 (one million two hundred eighty-four thousand two hundred thirty-two) new shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each (the New Shares).

All the 1,284,232 (one million two hundred eighty-four thousand two hundred thirty-two) New Shares have been fully paid-up by contributions in cash by the Sole Shareholder, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it, so that the sum of EUR 12,842.32 (twelve thousand eight hundred forty-two euros and thirty-two eurocents) is at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 6,117,171.01 (six million one hundred seventeen thousand seven hundred seventy-one euros and one eurocent), represented by 611,717,101 (six hundred eleven million seven hundred seventeen thousand one hundred one) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one eurocent) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1300.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

(1) Antin Infrastructure Partners Luxembourg V, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37A, av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 6,104,328.69 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194622 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2015;

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, en la capacité en laquelle il agit, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI", organisée sous le droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194676, constituée selon acte du notaire soussigné du 20 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°849 du 27 mars 2015 (la Société).

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour suivant:

Agenda

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 6.104.328,69 (six millions cent quatre mille trois cent vingt-huit euros soixante-neuf centimes d'euro) d'un montant de EUR 12.842,32 (douze mille huit cent quarante-deux euros et trente-deux centimes d'euro) afin de le porter à un montant de EUR 6.117.171,01 (six millions cent dix-sept mille cent soixante et onze euros et un centime d'euro) par l'émission de 1.284.232 (un million deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-deux) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société avec plein pouvoir de substitution, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 6.104.328,69 (six millions cent quatre mille trois cent vingt-huit euros soixante-neuf centimes d'euro), d'un montant de EUR 12.842,32 (douze mille huit cent quarante-deux euros trente-deux centimes d'euro) afin de le porter à un montant de EUR 6.117.171,01 01 (six millions cent dix-sept mille cent soixante et onze euros un centime d'euro) par l'émission de 1.284.232 (un million deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-deux) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Toutes les 1.284.232 (un million deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-deux) Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire par l'Associé Unique, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire soussigné qui le constate expressément, de sorte que la somme de EUR 12.842,32 (douze mille huit cent quarante-deux euros trente-deux centimes d'euro) est à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la précédente résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de leur donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 6.117.171,01 (six millions cent dix-sept mille cent soixante et onze euros un centime d'euro), représenté par 611.717.101 (six cent onze millions sept cent dix-sept mille cent un) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société avec plein pouvoir de substitution, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte notarial, fait et passé à Luxembourg, le jour qu'en tête du présent document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 août 2015. Relation: 2LAC/2015/19098. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151917/141.

(150166874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Golden Peak, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.914.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 21 août 2015

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Christophe CARRAFANG de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 21 août 2015.

Les Administrateurs décident de coopter Monsieur Louis LEGRAND avec adresse professionnelle à L'Estoril Bloc C, 31, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Christophe CARRAFANG, administrateur démissionnaire, avec effet au 21 août 2015.

Cette nomination est sujette à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour GOLDEN PEAK

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015151498/19.

(150166621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Lubelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.578.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 août 2015

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Diane BINTZ de son poste d'administrateur avec effet au 31 août 2015.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

Madame Emilie GROSS, née le 11 avril 1993 à Sarrebourg (France), demeurant à L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich.

Le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Référence de publication: 2015151619/14.

(150166141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Be'Us, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015151336/11.

(150166346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Melville Luxco, Société à responsabilité limitée,

(anc. Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.994.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of August.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MELVILLE S.R.L., a corporation incorporated under the laws of Italy, having its registered office at via Bianca Maria 25, Milan, Italy, registered with the Register of Enterprise under No. 2053253, VAT fiscal code 08852380966,

here represented by Mr Shekhar Guin, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 August 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 198.994, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows:

"There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Melville Luxco (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

2. Full restatement of the articles of association of the Company.

3. Acknowledgment of the resignation of the managers and appointment of new managers of the Company.

4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to restate article 1 of the articles of association of the Company that shall now be read as follows:

"There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Melville Luxco (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

Second resolution

Further to the resolutions above, the sole shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, with amending the purpose clause and amending the representation clause and which shall now be read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Melville Luxco (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a unanimous vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Third resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of the following person as manager of the Company with immediate effect:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.996.

The general meeting of shareholders decide to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect, for an unlimited period of time:

- Christian Neira, born in New York (USA) on 24 May 1969, professionally residing at 605 Third Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10158 (USA);

- Francesco Moglia, born in Rome (Italy) on 27 May 1968, professionally residing at 26 Boulevard Royal, Luxembourg; and

- Teale Long, born in New York (USA) on 21 September 1985, professionally residing at 605 Third Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10158 (USA).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

MELVILLE S.R.L., une société constituée selon les lois italiennes, ayant son siège social via Bianca Maria 25, Milan, Italie, immatriculée auprès du Registre des Entreprises sous le numéro No. 2053253, TVA code fiscal 08852380966,

dûment représentée par Monsieur Shekhar Guin, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 12 août 2015.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège sociale au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.994, constituée selon un acte notarié en date du 27 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclarant avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société qui désormais se lit comme suit:

"Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Melville Luxco (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts."

2. Refonte complète des statuts de la Société.

3. Acceptation de la démission des gérants et nomination des nouveaux gérants de la Société.

4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de refondre l'article 1 des statuts de la Société qui se lit désormais comme suit:

"Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Melville Luxco (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en modifiant pas la clause objet et en modifiant la clause relative à la représentation et qui devront dès lors être lus comme suit

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme Sociale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Melville Luxco (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq-cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance

dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22 Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'approuver la démission du gérant suivant de la Société avec effet immédiat:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

L'associé décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Christian Neira, né à New York (USA) le 24 mai 1969, résidant professionnellement au 605 Third Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10158 (USA);

- Francesco Moglia, né à Rome (Italie) le 27 mai 1968, résidant professionnellement au 26 Boulevard Royal, Luxembourg; et

- Teale Long, née à New York (USA) le 21 septembre 1985, résidant professionnellement au 605 Third Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10158 (USA).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GUIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20108. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015151608/529.

(150166651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

BEII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEII S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015151337/11.

(150166427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Alain Massen Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8359 Goebblange, 1, Chemin de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 199.872.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Alain MASSEN, indépendant, né à Luxembourg le 04 mars 1969, divorcé, demeurant à L-8359 Goebblange, 1 Chemin de la Chapelle;

Laquelle partie comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

«Alain Massen Consulting S.à r.l.»

La société aura pour enseignes commerciales: «Pi Consulting», «Pi Concept» et «Serendipity».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Koerich. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, l'offre de toutes formes de conseils, de services et de prestations, de même que l'exercice de toutes activités dans les domaines du développement conceptuel, du management, des ressources humaines, de la gestion de crise, de la médiation, de l'accompagnement personnel, de l'accompagnement psycho-social, de la psychologie clinique et sociale, de la psychothérapie, de la formation, de la supervision et de l'organisation et gestion d'événements, ainsi que la création, l'édition et la commercialisation de publications et de logiciels afférents.

La société pourra de même entreprendre toute autre action se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (EUR 12.395,00.-) représenté par douze mille trois cent quatre-vingt-quinze parts sociales (12.395) de un EURO (EUR 1.-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi de 1915.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant préqualifié déclare souscrire les douze mille trois cent quatre-vingt-quinze (12.395) parts sociales.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (EUR 12.395,00.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2015.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Massen, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-8359 Goebblange, 1 Chemin de la Chapelle.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain Massen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 2 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 27843. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151908/97.

(150166933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Insurance Participations Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.756.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2015

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, demeurant à 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, demeurant à 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2015151538/21.

(150165842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Bierg an Dall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 3, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.837.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151341/9.

(150166548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

IGS S.A., Immo Guillaume Schneider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.042.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Capita Fiduciary Group S.A., having its registered address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.080, (the "Sole Shareholder").

here represented by Mr. Stéphane Sabella, private employee with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 17, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

1. The entity appearing is the Sole Shareholder of IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 124.042 (the “Company”). The Company has been incorporated on December 22th, 2006 pursuant to a deed before Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Memorial C number 574 dated April 11th, 2007, and its by-laws have been modified latest on July 30th, 2009, pursuant to a deed before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C number 1813 dated September 18th, 2009.

2. the 310 shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed;

3. The appearing Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the convening notice. The Sole Shareholder considered itself as duly convened and declared to have a perfect knowledge of the agenda of the meeting, pursuant to article 9 of the Company's articles of association.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to four million thirty-one thousand Euro (EUR 4,031,000.-) by the issuance of forty thousand (40,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the “New Shares”) by a contribution in cash (the “Contribution”).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, through its proxyholder, declared to subscribe to the New Shares have them fully paid up in the amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-) by a contribution in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal of this amount, as has been certified to the undersigned notary (the “Payment”).

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Contribution having been fully carried out and the required payments made, the Sole Shareholder resolved to amend article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 3.** The corporate capital is fixed at four million thirty-one thousand Euro (EUR 4,031,000.-) divided into forty thousand three hundred ten (40,310) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Director of the Company to proceed, on behalf of the Company, with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase and its transformation, have been estimated at about three thousand seven hundred euros (EUR 3,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Capita Fiduciary Group S.A., ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.080, («l'Actionnaire Unique»).

ici représentée par Mr Stéphane Sabella, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2015

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. La comparante est l'Actionnaire Unique de la société IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.042 (la "Société"). La Société a été constituée le 22 décembre 2006 suivant acte tenu devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C numéro 574 daté du 11 avril 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juillet 2009 par un acte tenu devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1813 daté du 18 décembre 2009.

2. les 310 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été préalablement informé.

3. L'Actionnaire Unique comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a renoncé à son droit de convocation. L'Actionnaire Unique s'est considéré comme dûment convoqué et a déclaré avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance, conformément à l'article 9 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31,000) à quatre millions et trente et un mille euros (EUR 4.031.000,-) par l'émission de quarante milles (40.000,-) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «Actions Nouvelles»), par un apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique, représenté par son mandataire, a alors déclaré souscrire les Actions Nouvelles et de les libérer entièrement pour un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par un apport en numéraire de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été pleinement réalisé et le paiement requis ayant été fait, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions trente et un mille euros (EUR 4,031,000.-), divisé en quarante mille trois cent dix actions (40,310) de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout Administrateur de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des Actions Nouvelles dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital est estimé à trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, agissant par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17287. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152233/134.

(150167036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Brunel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 115.936.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151352/9.

(150166101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Cimil Shipping Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 169.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151365/9.

(150166229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Cimil Shipping Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 169.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151366/9.

(150166236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

CleanDent, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 191.585.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151368/9.

(150166421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.036.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale annuelle en date du 23 décembre 2014 que:

- Monsieur Christoph Gosdenoz, né le 09 février 1979 à Schlieren (Suisse) et ayant son adresse professionnelle au Neuwiesenstrasse 26, CH 8400 Winterthur (Suisse);

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015151757/18.

(150166416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

CompuTrade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8441 Steinfort, 17, Cité Manzendall.
R.C.S. Luxembourg B 125.610.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151372/9.

(150166203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Consolidated Efforts S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 194.126.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151373/9.

(150166395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

CA Com International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 182.048.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151378/9.

(150166128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Camkan Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.413.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015151379/12.

(150166012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Oryx Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 195.970.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est terminé avec effet au 17 juin 2015.

- Mons. David Moscato, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, avec effet au 3 septembre 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. David Moscato prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020. Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015151679/15.

(150166598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Topito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.549.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 2015

Le mandat de Commissaire aux Comptes de FISCOGES, avec siège social à L-8362, 4, rue de Kleinbettingen est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TOPITO S.A.

Référence de publication: 2015151171/13.

(150165347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Circle Printers Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.986.

L'adresse de Monsieur Michel Guichard, administrateur, est dorénavant la suivante:

- Startbaan 8, 1185 XR Amstelveen, Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151393/11.

(150166186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Chapps IP, Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 178.872.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 23 mai 2014 à 15.00 heures.

Le conseil décide à l'unanimité:

- d'élire Monsieur Joeri STEEMAN en tant que président du conseil d'administration;

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015151392/12.

(150166611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.
